



NutriSpec

Spécialiste additifs, ingrédients alimentaires et excipients pharmaceutiques



COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS COMMUNICATION ON PROGRESS

**Pacte mondial / Global Compact
2021**



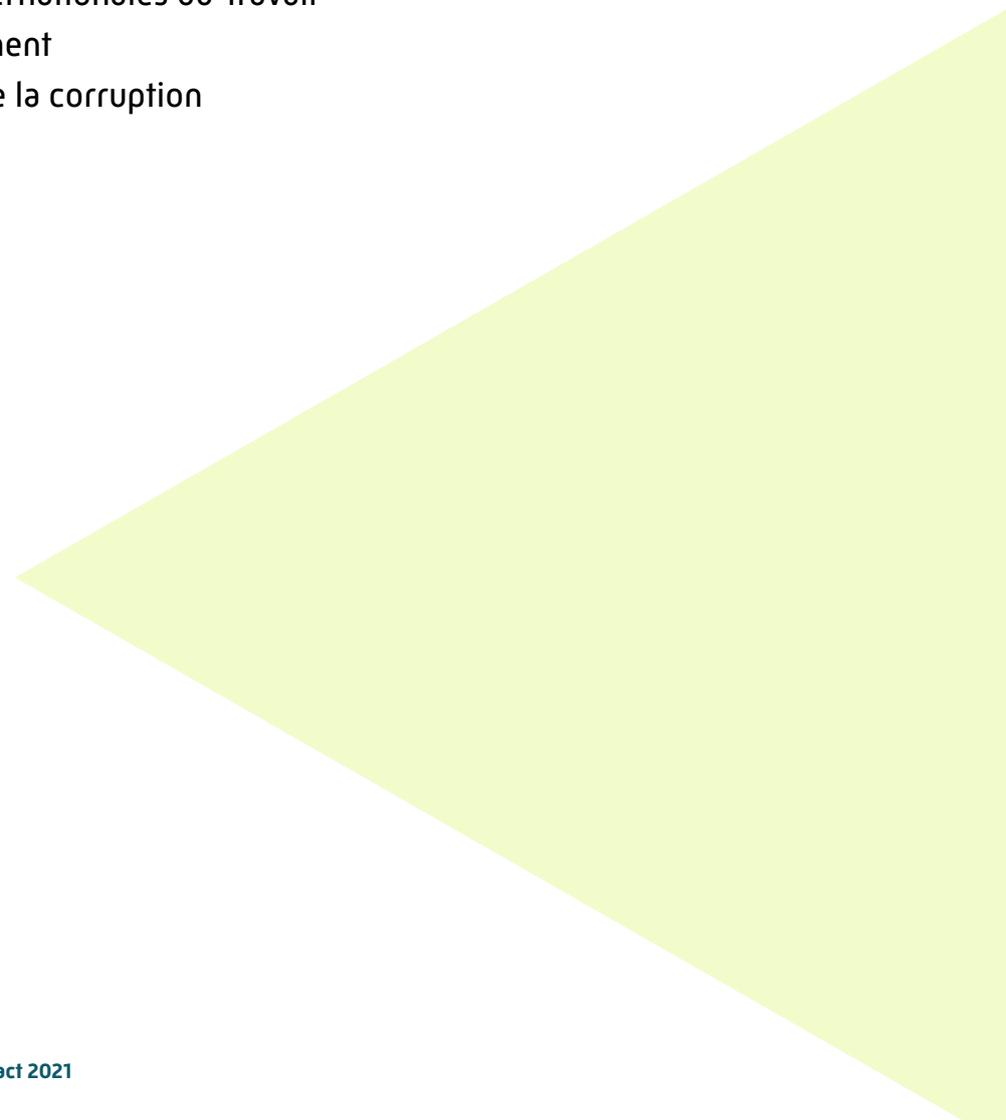


Sommaire

► Notre engagement au Global Compact

- ρ.3 | Introduction
- ρ.4 | Lettre d'engagement au Global Compact
- ρ.5 | L'entreprise NutriSpec SARL
- ρ.6 | Le Global Compact, ses 4 thèmes et ses 10 principes

► Communication sur le progrès

- ρ.7 | Droits de l'Homme
 - ρ.8 -9 | Normes internationales du Travail
 - ρ.10-11 | Environnement
 - ρ. 12 | Lutte contre la corruption
 - ρ.13 | Conclusion
- 



Introduction



Nous poursuivons notre engagement et vous présentons notre troisième communication sur le progrès

Depuis sa création en 2009, la société NutriSpec SARL a mis en place une politique environnementale et sociétale à son niveau de TPE [1 personne à sa création, puis 2 à partir de 2015]. Des décisions et des mesures ont été prises dans cette direction, sans rapport à un quelconque référentiel tels que les 4 thèmes [Droits de l'Homme, Normes internationales du travail, Environnement et Lutte contre la corruption], les 10 principes du Global Compact ou encore les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est lors d'une formation proposée par l'Ordre des Experts Internationaux en 2018 que nous avons pris conscience qu'un engagement officiel pouvait être pris par des entreprises. Il correspond aux valeurs que nous souhaitons véhiculer et défendre au sein de notre entreprise comme au travers de nos partenaires, qu'ils soient fournisseurs ou clients. La décision a été prise fin 2018 d'adhérer à Global Compact France et nous avons finalisé cet engagement le 26 février 2019.



C'est le moyen de formaliser l'expression de nos convictions et de nos valeurs personnelles.

Lettre d'engagement auprès de Global Compact des Nations Unies

NutriSpec SARL

A l'attention de :

M. António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York, NY 10017
Etats-Unis - USA

NUTRISPEC SARL

13, AVENUE VICTOR HUGO
91440 BURES SUR YVETTE

Date : 26/02/19

De : LB

Tél./Fax : + 33 (0)1 64 46 03 37

Mobile : + 33 (0)6 32 14 32 94

e-mail : lionel.brunet@nutrispec.fr

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que NutriSpec SARL soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

Nutrispec SARL fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact

Cette COP contiendra trois éléments:

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,
Lionel Brunet
Gérant



Siège :

13 avenue Victor Hugo – F 91440 Bures sur Yvette

Tél. / Fax : + 33 (0) 1 64 46 03 37

E-mail : lionel.brunet@nutrispec.fr -- Internet : <http://www.nutrispec.fr>

Id TVA : FR 77 510 072 614

RCS Evry 510 072 614 SARL au capital social : 8.000 €

SIRET : 510 072 614 00017 APE 4675Z



NutriSpec SARL est une entreprise de distribution d'ingrédients et de matériel à destination des acteurs de l'agro-alimentaire. Nos commettants sont choisis et sélectionnés en tenant compte (au-delà de la qualité de leurs produits, de leur disponibilité et de leur conformité à la législation française et européenne) de leurs engagements et de leur prise de responsabilité en matière d'environnement, de développement durable, d'éthique et du personnel. Nous travaillons également en partenariat avec nos clients, afin de leur proposer des solutions de substitution aux produits qu'ils utilisent aujourd'hui, pour répondre au mieux demain à leurs exigences mais aussi à celles des 17 ODD. Nous avons, de plus, débuté en 2020 une démarche volontaire de sensibilisation auprès de nos fournisseurs pour qu'ils améliorent encore leurs procédures dans ce sens. En 2021, nous avons entamé une démarche de certification RSE.

A travers cette COP, je réaffirme aujourd'hui mon engagement à répondre aux exigences du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 Principes.

Lionet Brunet,
Gérant
13 février 2022



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Rappelons tout d'abord les 4 thèmes, les 10 principes du Global Compact et les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies



► Nous allons maintenant nous attacher à présenter les actions pratiques qui ont été décidées, menées, afin de mettre en œuvre les 10 principes pour chacun des 4 thèmes, ainsi que les mesures des résultats qui ont été effectuées.



► DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

- Le droit à l'éducation étant un Droit de l'Homme, les employés peuvent se rendre à des réunions scolaires (Conseil d'Ecole, Conseil de Classe, rendez-vous avec les enseignants) sans que cela leur soit décompté de leur temps de travail.
Résultat : cette mesure a pour effet de réduire le stress chez les employés et maintenir leur bien être sans avoir à prendre des heures de congés.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations de Droits de l'Homme.

- Une lettre d'engagement à respecter et faire respecter les Droits de l'Homme a été établie et renvoyée à nos fournisseurs. Il s'agissait d'une des actions à mener indiquée dans notre COP précédente.
Résultat : réponses positives à 90%

Actions à mener :

Etablir une évaluation des risques en fonction des pays
Promouvoir le respect des Droits de l'Homme auprès de nos clients



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

- ▶ Notre TPE n'a pas la structure (2 personnes) pour disposer d'organisations, de structures de négociation. Comme la loi l'exige, la convention collective est mise à disposition des employés.
Pour les mêmes raisons, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Une prise en charge à hauteur de 30€ par salarié et par enfant, est octroyée pour aider à l'adhésion à une association.
- ▶ Les salariés ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de participer aux réunions organisées par la CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle).

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

- ▶ La flexibilité sur les horaires de travail est une des valeurs de l'entreprise, de manière à ce que le personnel puisse répondre aux impératifs privés du moment (enfants, besoins spécifiques au domicile, ...) de façon à assurer du bien être au travail.
- ▶ Les salariés ont l'obligation de ne pas se connecter aux outils numériques en dehors des horaires de travail. Un rappel est régulièrement fait à ce sujet. En ce qui concerne la gestion de crise, le gérant reste la personne à contacter en priorité.

Actions à mener

Un engagement spécifique à ce principe doit être demandé auprès de nos fournisseurs.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du droit du travail des enfants.

Actions à mener :

Un engagement écrit spécifique à ce principe doit être demandé en ce sens à nos différents commettants. Nous rappelons ici qu'un courrier d'engagement à respecter et à faire respecter les Droits de l'Homme en accord avec la DUDH a été établi et envoyé à nos fournisseurs en 2020.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL, suite

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- ▶ La répartition Homme – Femme est de 50 – 50 au sein de l'entreprise. L'objectif est de maintenir cette parité au sein de l'entreprise au cours des années à venir, en fonction de son développement.
- ▶ L'entreprise (de moins de 10 salariés) n'a aucune obligation en ce qui concerne l'emploi de travailleurs handicapés. [Notre politique est de participer à notre niveau en soutenant les associations disposant d'un agrément](#) (en 2021 : Act-ea de IDDHEA et CMH Solutions, deux Entreprises Adaptées qui emploient du personnel handicapé) par l'achat de fournitures de bureau à un prix supérieur à celui du commerce traditionnel, mais qui permet de donner des heures de travail à des personnes souffrant d'un handicap.
Cette politique sera poursuivie dans les années à venir avec ces EA. Nous souhaitons également nous rapprocher d'ESAT de notre bassin géographique. Un budget minimum de 200 € est alloué dans ce sens.
- ▶ La formation est un point clé : nous proposons à chaque employé une session de formation annuelle afin d'améliorer leurs compétences et ainsi leur permettre d'évoluer avec les nouvelles exigences de leur activité. En 2020, c'est une formation qualité sur la démarche HACCP a été proposée, en 2021, c'est une formation sur les agents colorants qui a été proposée.
- ▶ Nous accordons la possibilité à nos salariés de pratiquer l'Anglais en conversation à raison de 30 mn hebdomadaire.
- ▶ Notre structure actuelle, activité en télétravail, ne nous permet pas d'accueillir des stagiaires ou des apprentis. Nous prévoyons de le faire dès que nous aurons un bureau d'accueil en capacité de répondre aux exigences requises sur le plan réglementaire pour accueillir des stagiaires.

Actions à mener :

Etablir une charte de la Laïcité



ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

- ▶ Dans la mesure où cela est possible, nous préconisons le transport maritime moins polluant que le transport aérien auprès de nos transitaires. Cette option est proposée à nos clients.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

- ▶ NutriSpec SARL dispose d'un bureau. Il est quasiment uniquement utilisé pour le stockage des brochures et des échantillons, pour recevoir nos partenaires (commettants et clients) et pour l'accueil futur de stagiaires. La priorité est donnée au travail à domicile, qui évite des déplacements. Cela a un effet bénéfique sur l'environnement mais également sur les conditions de travail du personnel.
- ▶ Des techniques de communication modernes permettent les échanges. Toute opportunité est saisie afin d'optimiser un déplacement pour une réunion physique : les journées de formation, les présences sur les salons professionnels sont autant de possibilités pour organiser des réunions internes.
Avec la crise du Covid-19, aucune réunion ne s'est tenue au bureau en 2021.
- ▶ Le bureau a été équipé de mobilier en 2020. La salle où nous accueillons le public a été meublée par un mobilier qui est respectueux de l'environnement et de la santé. La salle destinée aux archives, brochures, revues, échantillons est, elle, équipée d'un mobilier ancien. Il s'agissait d'une des actions à mener indiquée dans notre COP précédente.

Actions à mener :

Etablir un courrier d'engagement auprès des compagnies maritimes à mettre en œuvre des procédures pour protéger le milieu marin.



▶ ENVIRONNEMENT, suite

- ▶ Une politique de recyclage a été mise en place pour les cartouches d'encre, les piles, les bouchons des bouteilles d'eau en plastique, les ampoules : ces objets sont collectés et apportés, en priorité, aux établissements scolaires situés à proximité et qui ont mis en place une politique environnementale, sinon à la déchetterie de la commune ou à des associations.
- ▶ Nous poursuivons notre politique d'abandon du diesel. Un véhicule hybride a été acheté en 2020. Nous réfléchissons à une aide financière pour encourager le passage à des véhicules moins polluants et/ou à l'achat de vélos.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- ▶ Nous travaillons sur notre gamme de produits pour promouvoir la mise en œuvre de produits de substitution aux produits existants. Ces nouveaux produits sont développés au moyen de technologies plus respectueuses de l'environnement. Un des produits fabriqué par un de nos fournisseur met en œuvre de l'huile de palme comme système d'enrobage. Nous lui avons demandé de substituer cette huile par une autre qui présente moins de risque pour l'environnement. Nous proposons aujourd'hui un produit analogue mettant en œuvre de l'huile de tournesol ou de colza.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et le pot-de-vin.

- ▶ Le budget dédié au souhait des vœux de nouvelle année est entièrement versé sous forme de don, depuis la création de la société, auprès d'une association locale qui aide un village malien, au travers d'un jumelage, à développer des jardins maraîchers afin que les habitants vivent en autosuffisance. Le don à cette association permet d'éviter tout risque de détournement intermédiaire.



Meilleurs vœux pour une belle année 2022

de la part de NUTRISPEC & AJUKOBY

Après la réalisation l'an passé de l'adduction d'eau potable de Diabaguéla, le programme 2019-2021 s'est achevé par des sessions de formation de maraîchères au jardin-école de Nioro-du-Sahel et des interventions in-situ dans les jardins afin de garantir progrès et pérennité des installations.

Le programme 2022-2024 est déjà esquissé avec une nouvelle adduction d'eau potable à Kourté, autre village de la commune de Koréra-Koré. Le projet se présente sous les meilleurs auspices puisqu'un forage prometteur a été réalisé en cette fin d'année.

Une fois encore, NUTRISPEC a été aux côtés de l'AJUKOBY pour construire un monde meilleur.

AJUKOBY - Acteur du jumelage Koréra-Koré Bures-sur-Yvette

www.ajukoby.org



- ▶ Le personnel de NutriSpec n'a pas le droit d'accepter des cadeaux de la part de clients ou de fournisseurs, d'une valeur supérieure à 50 €.

Conclusion

Nous allons poursuivre et développer nos actions afin de continuer à répondre dans la mesure de nos possibilités aux 10 Principes et 17 Objectifs de Développement Durable.





NutriSpec

3 allée des Garays - 91120 Palaiseau
Tél. : 01 64 46 03 37 - Po : 06 32 14 32 94
contact.nutrispec@orange.fr

www.nutrispec.fr

